

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

**N° 155/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

**Objet de la délibération :**  
**Plan de circulation d'Ornans :**  
**fonds de concours**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 9
- Votants : 84

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Fourquet Luc à M. Mougouin Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,

**Excusé(e)**

Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En vertu des articles L 5214-16V régissant les fonds de concours entre l'EPCI et les communes membres,

- Vu l'opération d'aménagement du plan de circulation à Ornans,
- Vu la délibération communale du 25/09/17 attribuant à la CCLL deux fonds de concours pour les phases 1 & 2-1 du plan de circulation,

Considérant l'incidence sur les plans de financement de ces deux phases, à savoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-155-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017



PHASE 1 « ouvrages d'art »				
Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT	Taux %
Nouvel ouvrage	282 033	FNADT	150 000	7
Viaduc	1 288 970	DETR	441 000	20
Raccordement	185 197	REGION	270 850	12
MOE à actualiser	47 383	DEPARTEMENT	217 875	10
Etudes	65 904	Ville Ornans (achat foncier)	152 000	7
Achat & frais	250 000	Ville Ornans (fonds de concours)	150 000	7
Démolition & travaux	58 333	CCPO	796 095	37
<b>TOTAL</b>	<b>2 177 820</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 177 820</b>	<b>100</b>

PHASE 2-1 « nouvelle voie »				
Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant	Taux %
Etudes géotechniques	14 900	FSIPL	490 324	24
Maîtrise d'œuvre	49 020	DETR	392 145	19
Mission SPS	3 277	REGION	163 308	8
Déplacement/ Enfouissement réseaux EDF & FT	175 000	DEPARTEMENT	202 909	10
		SYDED	36 827	2
		LEADER	54 401	3
Travaux tranche ferme	1 786 893	Ville Ornans (DMO)	80 641	4
		Ville Ornans (fonds concours)	150 000	7
		CCPO	458 536	23
<b>TOTAL</b>	<b>2 029 090</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 029 090</b>	<b>100</b>

Le conseil, à l'unanimité, approuve le versement au profit de la CCLL de deux fonds de concours de 150 000 € chacun sur les phases 1 & 2-1 du plan de circulation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-155-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GREMIER

Président



Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS